



COMMUNE DU PEAGE DE ROUSSILLON

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2025

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. André MONDANGE, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Louis MERCIER, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Farid KIOUDJ, Ken DOYAT, Virginie MONTALON-GHEBBANO, Patricia GEOFFRAY, Fernand CARDOSO, Edith QUILLE DELABRE, Brigitte JURY, Om Elkhir BEN MOHAMED, Sébastien COURION, Olga DAMIAN, Jean-Paul IMBLOT, Isabelle ZAURIN.

Absent(e)s : Sandra DESVIGNES, Véronique ROBERJOT, Séverine JUAN, Angélique AZZOUG, Raba IGDERZENE, Paola PORTOGALLO, Jean-Pierre GABET, Didier GAUVENT, Dominique FLACHER-LHERMET, Rodolphe MAILLANT, Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Benjamin BISCARAS, Aïssa BIBI.

Pouvoirs : Sandra DESVIGNES donne pouvoir à Ken DOYAT, Séverine JUAN donne pouvoir à André MONDANGE, Raba IGDERZENE donne pouvoir à Thierry DARBON, Paola PORTOGALLO donne pouvoir à Delphine ALBUS, Didier GAUVENT à Louis MERCIER, Dominique FLACHER-LHERMET donne pouvoir à Olga DAMIAN, Sylvie VAUZELAS-REVOLON donne pouvoir à Jean-Paul IMBLOT, Benjamin BISCARAS donne pouvoir à Isabelle ZAURIN.

Ken DOYAT est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1/ Actes de gestion

Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2020.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 24 janvier 2025 au 14 mars 2025, Monsieur le Maire a signé les marchés et bons de commande suivants :

Date	Service	Tiers	Objet	Montant TTC
08/02/2024	ANIMATION	LES ENJOLIVEURS	Parade carnaval 05/03/24	4 360,00 €
08/02/2024		FRED KOHLER	Prestation musicale carnaval +animation écoles 05/03/24	850,00 €
16/02/2024		SARDA intermarc	Gouter enfants écoles carnaval	600,00 €
16/02/2024		SARDA intermarc	Boissons artistes carnaval	250,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 19/03/24	980,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 21/04/24	1 200,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 08/05/24	980,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 14/07/24	980,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 23/08/24	980,00 €
16/02/2024		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale 11/11/24	980,00 €
01/02/2024		BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	LES BULLES DE V	Livres - Bibliothèque (gouter BD 29/02/24)
22/02/2024	ELISE DES LIVRE		Animation culturelle rencontre Eve Guerra - Bibliothèque	117,00 €
22/02/2024	LYDIE SAGNARD		Animation atelier d'écriture - Bibliothèque	280,00 €
23/02/2024	CIE SAC A SON		Animation - spectacle 19/04/24 - Bibliothèque	576,03 €
23/02/2024	LIBRAIRIE LUCIO		Livres - Bibliothèque	641,10 €
28/02/2024	ENTRETIEN LOCAUX	SOFRAM	Diagnostics + déplacement armoire froide cantine ollier	127,20 €
28/02/2024		SOFRAM	Changement thermostat armoire froide restaurant scolaire Ollier	312,30 €
28/02/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Fournitures administratives - Mairie	497,64 €
28/02/2024	MATERNELLE BAYARD	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	470,90 €
28/02/2024		WESCO	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	174,96 €
31/01/2024	MATERNELLE OLLIER	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	494,60 €
01/02/2024		LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	456,80 €
06/02/2024		LIBRAIRIE LUCIO	Fournitures scolaires (livres) - Ecole Maternelle Ollier	49,68 €
12/02/2024		LIBRAIRIE LUCIO	Fournitures scolaires (livres) - Ecole Maternelle Ollier	17,95 €

01/02/2024	POLICE MUNICIPALE	GROUP ARMY STOR	Tenues EPI Agent PM	673,47 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI- PM	496,62 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI PM	267,08 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI PM	1 063,55 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI PM	685,98 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI PM	503,80 €
01/02/2024		GROUP ARMY STOR	Tenues EPI - PM	574,42 €
01/02/2024		LA BRIGADE DE L	Tenues EPI - PM	211,00 €
22/02/2024		ARMURERIE NANO	2 armes et accessoires - PM	1 701,40 €
01/02/2024		RECEPTION	SARDA intermarc	Café +divers -PM
08/02/2024	SARDA intermarc		Café ST + mairie	200,93 €
28/02/2024	MAISON ELGARNI		Alimentation	22,00 €
19/02/2024	RESSOURCES HUMAINES	SI2P	Formation caces + habilitation électrique	4 320,00 €
12/02/2024	RESTAURATION	SOFRAM	Vaisselle restaurant scolaire Bayard	83,02 €
28/02/2024		SARDA intermarc	Serviettes en papier pour les restaurants scolaires	50,00 €
31/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	CINE GRAND REX	Activité : SJ entrée cinéma 03/02/24 -SEJ	48,00 €
31/01/2024		TEC	Activité : SJ entrée concert "soirée Reggae" Salaise 27/02/24 -SEJ	180,00 €
01/02/2024		CINE GRAND REX	Activité : SE 3-11 ans entrée cinéma activité du 07/02/24 - SEJ	260,00 €
08/02/2024		CINE GRAND REX	Activité : SJ vac hiver entrées cinéma 23/02/24 -SEJ	120,00 €
08/02/2024		SARDA intermarc	Alimentation : SJ vac hiver atelier culinaire 01/03/24 - SEJ	60,00 €
08/02/2024		SARDA intermarc	Alimentation : SE vac hiver vie quotidienne - SEJ	30,00 €
08/02/2024		SARDA intermarc	Alimentation : SJ vac hiver soirée "murder party" 23/02/24 - SEJ	100,00 €
08/02/2024		CULTURA	Matériel : SJ vac hiver peinture atelier marionettes 27-28-29/02/24- SEJ	180,00 €
08/02/2024		LA GRANDE EVASI	Activité : SJ vac hiver escape game 01/03/2024 - SEJ	161,00 €

08/02/2024		GAMES FACTORY	Activité : SJ vac hiver bowling 01/03/2024 - SEJ	171,00 €
08/02/2024		CENTRE KAPLA	Activité : SE vac hiver animation journée Kapla 26/02/224 - SEJ	570,00 €
08/02/2024		MAISON DU TOURI	Activité : SE vac hiver balade raquette pilat 22/02/224 - SEJ	285,00 €
08/02/2024		FINAND FAURE	Transport : SE vac hiver sortie journée Pilat le bessat 22/02/224 - SEJ	525,00 €
08/02/2024		MAISON DU TOURI	Activité : SJ vac hiver balade raquette pilat 22/02/224 - SEJ	215,00 €
08/02/2024		CINE GRAND REX	Places de cinéma pour gagants concours Carnaval -SEJ	180,00 €
08/02/2024		TEC	Activité : SJ vac printemps entrées 3 spectacles 17 et 19/04 -SEJ	360,00 €
12/02/2024		CINE GRAND REX	Activité : SE entrées cinéma vacances hiver 01/03/24 -SEJ	200,00 €
12/02/2024		SARDA intermarc	Alimentation : SE vac hiver atelier cuisine 20-23/02 et 01/03/24 - SEJ	100,00 €
12/02/2024		SARDA intermarc	Alimentation : SE mercredi atelier cuisine - SEJ	30,00 €
12/02/2024		BRICO CASH	Matériel : Carnaval bombe de vernis incolore pour finition char + petit matériel -SEJ	100,00 €
12/02/2024		AQUALONE	Activité : SJ vac hiver entrées piscine du 23/02/24 - SEJ	39,15 €
16/02/2024		PATISSERIE GUIE	Matériel : Carnaval sac pour confettis -SEJ	26,00 €
22/02/2024		SARDA intermarc	Matériel : vac hiver compresses +sérum phy + divers... -SEJ	40,00 €
22/02/2024		PHARMARCIE TARD	Matériel : vac hiver produits pharmaceutiques -SEJ	30,00 €
22/02/2024		AMAZON BUSINESS	Matériel : SE 4 talkie-walkie Motorola -SEJ	164,82 €
22/02/2024		COM SALAISE	Prestation : adhésions annuelles espace jeux + ludothèque 2023 + 2024 -SEJ	60,00 €
01/02/2024	SERVICES TECHNIQUES	SERPOLLET	Alimentation électrique portail Poste	780,00 €
01/02/2024		BTG EXPERTISES	Expertise conformité construction bâtiments-FNACA et Primaire Ollier	1 392,00 €
01/02/2024		METRAL Lilian	Portail Poste	4 555,20 €
01/02/2024		COUCHOUD ELECTR	portail poste - automatisation	2 857,20 €
12/02/2024		BELLE ENVIRONNE	Maintenance fontaine Place Paul Morand	10 800,38 €
13/02/2024		TRIDOME ORION	Tasseau bois et colle pour salle Clairière	234,90 €

13/02/2024		GUEPE PARTY	Enlèvement nid de frelons Maternelle Ayencins	110,00 €
28/02/2024		PEPIN CAZEUNEUV	Fleurissement	392,70 €
28/02/2024		SOUFFLET VIGNE	Toile hors sol - ST	354,38 €
28/02/2024		DELMONICO DOREL	Pierre calcaire 5T pour massif Gare	284,34 €
28/02/2024		CE2M	Cable couronne 100ml internet RJ Primaire OLLIER	81,80 €
28/02/2024		CE2M	Starter pour néon ST	66,00 €
28/02/2024		MECA PASSION	603 DJH 38 pompe direction	462,00 €
28/02/2024		BERNARD MATERIE	Réparation motoculteur ST	76,43 €
28/02/2024		BERNARD MATERIE	Fil pour rotofil + huile ST	274,50 €
28/02/2024		PEPIN CAZEUNEUV	Fleurissement jardinière St Prix et jacques prévert	149,80 €
28/02/2024		SMGD DAUPHIDIAG	Diag amiante et plomb nouvelle médiathèque	5 182,00 €
28/02/2024		MECA PASSION	877 BYF 38 pneu avant	130,00 €
28/02/2024		GEDIMAT	Sac de béton pour scellement ST	78,12 €
TOTAL DES ACTES DE GESTION				60 137,51 €

TOTAL des actes = 60 137,51 €

Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis pour la période du 24 janvier 2025 au 14 mars 2025.

FINANCES

1. Compte de gestion

M. Le Maire présente le sujet.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Municipal.

Sa comptabilité est conforme à celle du Maire et présente les résultats suivants :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Fonctionnement	1 264 102.51 €	464 102.51 €	403 298.84 €	1 203 298.84 €
Investissement	623 840.60 €		3 014 789 .86€	3 638 630.46 €
TOTAL	1 887 943.11 €	464 102.51 €	3 418 088.70 €	4 841 929.30 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ***d'approuver le compte de gestion 2024 du Trésorier municipal,***
- ***de déclarer que le compte de gestion 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.***

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion 2024 du Trésorier municipal,**
- **déclare que le compte de gestion 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2. Compte administratif 2024

M. Louis MERCIER présente le sujet.

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le compte administratif 2024, placé en annexe n°1 à la présente note.

Considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal, de déterminer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE 2023		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024		RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		349 102.51 €	7 009 439.19€	7 412 738.03€		403 298.84 €
Investissement	1 487 085.20€		3 368 412.86€	6 383 202.72€		3 014 789.86€

- **approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,**
- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits non reportés annulés**

M. Le Maire ne participe pas au vote. Louis MERCIER, Adjoint au Maire délégué aux finances, fait procéder au vote.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,**
- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits non reportés annulés**

3. Budget primitif 2025 - Affectation du résultat 2024

M. Louis MERCIER présente le sujet.

Le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

Résultat à affecter 2024	1 203 298.84
Solde d'exécution d'investissement 2024	3 638 630.46
Besoin de financement des crédits reportés de 2024 à 2025	1 280 940.27
Besoin de financement total de la section d'investissement	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé 2024 : 1 203 298.84 €

Affectation en investissement : 403 298.84 €

Report en fonctionnement : 800 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat 2024 s'élevant à 1 203 298.84 €, de la façon suivante :

- **affectation en investissement au compte 1068 : 403 298.84 €**
- **report en fonctionnement au compte 002 : 800 000 €**

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte le résultat 2024 s'élevant à 1 203 298.84 €, de la façon suivante :

- affectation en investissement au compte 1068 : 403 298.84 €

- report en fonctionnement au compte 002 : 800 000 €

4. Budget primitif pour 2025 : vote des taux d'imposition

M. Le Maire présente le sujet.

Chaque année, les taux d'imposition doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

En 2024, le taux d'imposition des trois taxes se présentait comme suit :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 43,13 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 81,13 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,93 %**

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir le taux d'imposition des trois taxes pour 2025 :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 43,13 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 81,13 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,93 %**

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient le taux d'imposition des trois taxes pour 2025 :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 43,13 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 81,13 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,93 %**

5. Budget primitif 2025 - Vote du budget

M. le Maire présente le document exposant le budget primitif 2025, annexes n°2 et 3 à la présente note.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 7 302 344 €**
- **Recettes de fonctionnement : 7 302 344 €**
- **Dépenses d'investissement : 8 825 160.30 €**
- **Recettes d'investissement : 8 825 160.30 €**

Total des dépenses = 16 127 504.30 € Total des recettes = 16 127 504.30 €

Résultat du vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le budget primitif 2025 comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 7 302 344 €**
- **Recettes de fonctionnement : 7 302 344 €**
- **Dépenses d'investissement : 8 825 160.30 €**
- **Recettes d'investissement : 8 825 160.30 €**

Total des dépenses = 16 127 504.30 € Total des recettes = 16 127 504.30 €

SUBVENTIONS

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée professionnel de l'Edit à Roussillon

Dans le cadre d'un projet citoyen, culturel et historique, la filière Bac pro du lycée de l'Edit partira à Auschwitz et Birkenau en 2025.

En partenariat avec l'Amicale des déportés d'Auschwitz et Birkenau, ce court séjour aura lieu en novembre 2025. Le coût s'élève à 400 euros par personne et beaucoup d'élèves n'ont pas les moyens.

Six élèves péageois scolarisés au sein de la filière Bac Pro du lycée de l'Edit ont émis le souhait de participer à ce projet.

La mairie a ainsi été sollicitée par la professeure de Lettres et d'Histoire du lycée afin que la commune puisse apporter une aide financière.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la filière Bac Pro du lycée de l'Edit, de 320 euros par élève péageois scolarisé au sein de cette filière afin pouvoir se rendre à Auschwitz et Birkenau.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle à la filière Bac Pro du lycée de l'Edit, de 320 euros par élève péageois scolarisé au sein de cette filière afin pouvoir se rendre à Auschwitz et Birkenau.

7. Attribution de subvention de fonctionnement aux associations

M. Le Maire présente le sujet.

Le budget primitif pour 2025 prévoit le versement de subventions de fonctionnement aux associations.

Celles-ci sont examinées en Conseil municipal.

Pour les séjours de l'UCOL, il est proposé une subvention à hauteur de 19 € par enfant péageois.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations.

Résultat du vote pour les subventions des sections « CFDT et CGT » :

Pour : 23

Contre : 1

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, attribue les subventions de fonctionnement aux associations CFDT et CGT, selon le tableau annexé à la présente délibération, soit :

Section CFDT : 250 € de subvention pour 2025

Section CGT : 500 € de subvention pour 2025

Résultat du vote pour les autres subventions :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions de fonctionnement aux associations, selon le tableau annexé à la présente délibération.

8. Autorisation donnée au Maire pour une demande de subvention pour les travaux de la crèche « La Souris verte »

M. Le Maire présente le sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs à la Délégation de Service Public ;

Vu la convention en cours relative à la gestion de la crèche "La Souris Verte" par un délégataire dans le cadre d'une DSP ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'investissement et de modernisation des équipements dans la crèche "La Souris Verte" afin d'améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel ;

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions auprès d'organismes publics tels que l'État, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ou tout autre partenaire institutionnel ;

Le montant total des travaux s'élève à 163 567,55 € HT.

Le plan de financement des travaux pour les travaux envisagés se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel HT
Electricité	27 674 €
Plomberie	5 994,29 €
Menuiserie	1 020 €
Climatisation	40 433 €
Sols	3 950 €
Murs et peinture	13 452,65 €
Proponnet – agencement petite enfance	71 043,61 €
TOTAL HT	163 567,55 €

Demande de subvention :

Coût des travaux	163 567,55 € HT
CAF	130 854,04 (80 %)
Mairie du Péage de Roussillon	32 713,51 € (20 %)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à demander une subvention auprès de la CAF pour les travaux de la crèche la Souris Verte.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention auprès de la CAF pour les travaux de la crèche la Souris Verte.

RESSOURCES HUMAINES

9. CONTRATS-GROUPES- MANDATEMENT CDG38 – TITRES RESTAURANTS – MUTUELLE – GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

M. Le Maire présente le sujet.

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des titre restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.

Aussi, afin de permettre la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et de bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

10. Modification du tableau des emplois communaux

M. le Maire indique que par nécessité de service, il convient de créer les postes suivants et de les intégrer au tableau des emplois communaux :

Filière sociale :

Création :

Cadre A : 1 poste d'attaché à temps complet à partir du 1 mars 2025

Cadre C : 2 postes de médiateurs à partir du 1^{er} avril 2025

Filière administrative :

Création :

Cadre A : 1 poste à temps complet à partir du 1^{er} avril 2025

Filière technique :

Création :

2 postes d'Adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2025

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire au tableau des emplois communaux les postes précités.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, inscrit au tableau des emplois communaux les postes précités.

Fin de la séance 21 h 15